

Fiche n° 5

MODALITES SPECIFIQUES A L'ADMINISTRATION CENTRALE

Sommaire

1- Cartographie des bureaux de vote	<i>Page 2</i>
a) <i>Directions administration centrale (DAC)</i>	
b) <i>SCN et STC</i>	
2- Matériel de vote	<i>Page 3</i>
2.1- <i>Confection du matériel de vote</i>	
a) <i>Directions administration centrale (DAC)</i>	
b) <i>SCN et STC</i>	
2.2- <i>Assemblage du matériel de vote sous forme de kits électoraux et transmission des kits aux agents</i>	<i>Page 4</i>
a) <i>Directions administration centrale (DAC)</i>	
b) <i>SCN et STC</i>	
<i>Annexe n° 1 : Cartographie des bureaux de vote pour le renouvellement du CTAC et des comités techniques spéciaux</i>	<i>Page 6</i>
<i>Annexe n° 2 : Services BVC et services responsables de la confection et de l'acheminement du matériel de vote par scrutin</i>	<i>Page 8</i>

1- Cartographie des bureaux de vote

a) Directions administration centrale (Cf. annexe 1)

	RS	CRHAC	SG	DGALN	DGITM	CGDD	CGEDD	DGEC	DGPR	CGET
CTM	BVC	BVS	BVS	BVS	BVS	BVS	BVS	BVS	BVS	BVS
CTAC	/	BVC	BVS	BVS	BVS	BVS	BVS	BVS	BVS	BVS
CTS	/	BVC	BVC	BVC	BVC	BVC	BVC	BVC	BVC	BVC
CAP AAE	BVC	BVS	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
CAP ITPE	BVC	BVS	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
CAP TSDD	BVC	BVS	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
CAP SACDD	BVC	BVS	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
CAP ATAE	BVC	BVS	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
CAP AAAE	BVC	BVS	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
CAPL AAAE	/	BVC	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
CAP / CCP VPC uniquement	BVC	/	/	/	/	/	/	/	/	/
CCPL	/	/	/	/	/	/	/	/	/	BVC
CCOPA	/	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)

(1) électeurs rattachés au BVS CRHAC

(2) électeurs rattachés au BVC CRHAC

(3) électeurs rattachés au BVC DRIEA

b) SCN et STC (Cf. annexe 1)

	RS	CRHAC	CMVRH	CPII	BEA Air	ENTE		STRMTG	CETU	CNPS
						Aix	Val.			
CTM	BVC	BVS	BVS	BVS	BVS	BVS	BVS	BVS	BVS	BVS
CTAC	/	BVC	BVS	BVS	BVS	BVS	BVS	BVS	BVS	BVS
CTS	/	BVC	BVC	BVC	BVC	BVS	BVC	BVC	BVC	BVC
CAP AAE	BVC	BVS	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
CAP ITPE	BVC	BVS	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
CAP TSDD	BVC	BVS	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
CAP SACDD	BVC	BVS	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
CAP ATAE	BVC	BVS	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
CAP AAAE	BVC	BVS	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(4)	(4)	(1)
CAPL AAAE	/	BVC	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(5)	(5)	(2)
CAPL PETPE RBA	/	/	/	/	/	(7)	/	/	(6)	(3)
CAP / CCP VPC uniquement	BVC	/	/	/	/	/	/	/	/	/
CCOPA	/	/	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(5)	(5)	(3)

(1) électeurs rattachés au BVS CRHAC

(2) électeurs rattachés au BVC CRHAC

(3) électeurs rattachés au BVC DRIEA

(4) électeurs rattachés au BVS de la DREAL AURA

(5) électeurs rattachés au BVC de la DREAL AURA

(6) électeurs rattachés au BVC de la DIRCE

(7) électeurs rattachés au BVC de la DIRMED

2- Matériel de vote

2.1- Confection du matériel de vote

SG/DRH/RS prend en charge la mise en forme et la reprographie de la totalité du matériel de vote, pour l'ensemble des scrutins nationaux.

a) Directions d'administration centrale (DAC)

SG/DRH/RS assure aussi la mise en forme et la reprographie du matériel de vote d'une partie des scrutins centraux (Cf annexe 1). Il s'agit de la reprographie des professions de foi et de la mise en forme et de la reprographie de bulletins de vote. Les enveloppes (n°1, n°2 et enveloppes T) sont également fournies.

Sont concernées par ce dispositif les scrutins suivants :

- le CTAC
- les CTS du SG, du CGEDD, de la DGALN, de la DGITM, du CGDD, de la DGEC, de la DGPR et du CGET
- la CAP d'administration centrale des adjoints administratifs des administrations de l'État
- la CCPL du CGET.

Ce sont les DAC qui ont la responsabilité du scrutin pour l'élection de leur CTS ainsi que CRHAC4 pour le CTAC et pour la CCPL d'AC des AAAE. A ce titre, elles assurent la vérification de la recevabilité de la candidature des OS et de l'éligibilité des candidats et elles signent le Bon à tirer (BAT) avant l'impression définitive des bulletins de vote.

b) SCN et STC

Les services techniques centraux et les services à compétences nationale assurent pour l'élection de leur CTS la mise en forme et la reprographie du matériel de vote correspondant.

Professions de foi

Le service peut, à l'instar du schéma organisationnel retenu pour les scrutins nationaux, prendre en charge la reprographie des professions de foi. Il appartient à chaque service organisateur de définir le calendrier et la procédure de validation des documents transmis.

Mise en forme et l'impression des bulletins de vote

Il appartient aux services d'assurer la mise en forme et l'impression des bulletins de vote, soit en recourant à un prestataire, soit en régie. Ils devront préciser aux organisations syndicales les modalités de transmission des listes et les modalités de validation des BAT.

Fourniture des enveloppes

Les enveloppes n°1 et 2 seront fournies par SG/DRH/RS et livrées aux services et établissements dès le mois de septembre 2018. Les enveloppes n°2 seront tamponnées ou étiquetées par les services afin de faire apparaître distinctement l'intitulé exact du scrutin. Les agents y porteront leur nom et prénom et signeront dans l'espace dédié.

La gestion des enveloppes n°3 pour les scrutins locaux est entièrement locale.

Cas particulier du CTS du CPII : SG/DRH/RS prend en charge la mise en forme et la reprographie des bulletins de vote, la reprographie des professions de foi ainsi que la fourniture de toutes les enveloppes.

2.2- Assemblage du matériel de vote sous forme de kits électoraux et transmission des kits aux agents

a) DAC

Les directions d'administration centrale (SG, CGEDD, DGALN, DGITM, CGDD, DGEC, DGPR et CGET) recevront de SG/DRH/RS via son prestataire six kits distincts : les kits relatifs au CTM et aux CAP nationales des grands corps pour lesquelles elles sont BVS (AAE, ITPE, SACDD, TSDD, AAE, ATAE), les kits relatifs au CTAC, les kits relatifs à leur CTS, le kit relatif à la CAPL d'AC des AAE, le kit relatif à la CCPL du CGET.

KIT CTM

- 1- Notice vote CTM et vote à l'urne ou par correspondance
- 2- Professions de foi des OS candidates
- 3- Bulletins de vote CTM des OS candidates avec liseré bleu et logo
- 4- Enveloppe n°1 bleue
- 5- Enveloppe n°2 bleue CTM à compléter par l'agent de son nom, prénom et signature
- 6- Enveloppe T avec adresse du BVS (DAC)

KIT CAP vote à l'urne

(CAP AAE, ITPE, SACDD, TSDD, AAE, ATAE)

- 1- Notice vote CAP
- 2- Profession de foi des OS candidates
- 3- Bulletins de vote CAP des OS candidates avec liseré jaune et logo
- 4- Enveloppe n°1 jaune
- 5- Enveloppe n°2 jaune CAP avec intitulé CAP imprimé à compléter par l'agent de son nom, prénom et signature
- 6- Enveloppe T avec adresse du BVS (CRHAC4)

KIT CTAC

- 1- Notice vote CTAC
- 2- Profession de foi des OS candidates
- 3- Bulletins de vote CTAC des OS candidates avec logo
- 4- Enveloppe n°1 blanche
- 5- Enveloppe n°2 blanche CTAC à compléter par l'agent de son nom, prénom et signature
- 6- Enveloppe T avec adresse BVS (DAC)

KIT CTS

- 1- Notice vote CTS
- 2- Profession de foi des OS candidates
- 3- Bulletins de vote CTS des OS candidates avec liseré vert et logo
- 4- Enveloppe n°1 verte
- 5- Enveloppe n°2 verte avec intitulé du CTS imprimé à compléter par l'agent de son nom, prénom et signature
- 6- Enveloppe T avec adresse BVC (DAC)

KIT CAPL d'AC des AAE

- 1- Notice vote CAPL d'AC des AAE
- 2- Profession de foi des OS candidates
- 3- Bulletins de vote CAPL des OS candidates avec liseré gris et logo
- 4- Enveloppe n°1 grise
- 5- Enveloppe n°2 grise CAPL d'AC des AAE à compléter par l'agent de son nom, prénom et signature
- 6- Enveloppe T avec adresse BVC (CRHAC4)

KIT CCPL du CGET

- 1- Notice vote CCPL du CGET
- 2- Profession de foi des OS candidates
- 3- Bulletins de vote CCPL du CGET des OS candidates avec liseré gris et logo
- 4- Enveloppe n°1 grise
- 5- Enveloppe n°2 grise CCPL du CGET à compléter par l'agent de son nom, prénom et signature
- 6- Enveloppe T avec adresse BVC (CGET)

Les DAC ont la responsabilité de la remise aux agents qui leur sont rattachés des kits qui composeront leur matériel de vote. Elles identifieront les agents souhaitant voter par correspondance.

L'envoi de ces kits sera en outre complété par l'envoi d'un stock de kits supplémentaires dans lequel les services pourront puiser au besoin afin de pourvoir en matériel de vote des agents non identifiés ou dont le matériel se serait perdu.

Cas particulier des agents dont la résidence administrative n'est pas située à la Défense (cabinets ministériels, DICOM, SDSIE, bureau des pensions à Draguignan, SDIE à Orléans, MIGT) : c'est RS via son prestataire qui adressera directement leur matériel de vote aux agents pour l'ensemble des scrutins (CTM, CTAC, CAP, CCP, CTS, CAPL). Un correspondant sera désigné dans ces services qui s'assurera de la bonne réception du matériel de vote.

Les kits relatifs aux CAP et CCP pour lesquelles le vote se fait uniquement par correspondance seront adressés par le prestataire directement aux agents à leur adresse administrative (ou personnelle). Ils comporteront pour chaque scrutin, au-delà des éléments mentionnés ci-dessus, une enveloppe « T » qui comportera l'adresse du BVC (SG/DRH/RS).

b) SCN et STC

SG/DRH/RS via son prestataire adressera aux SCN et STC quatre kits :

KIT CTM

- 1- Notice vote CTM et vote à l'urne ou par correspondance
- 2- Professions de foi des OS candidates
- 3- Bulletins de vote CTM des OS candidates avec liseré bleu et logo
- 4- Enveloppe n°1 bleue
- 5- Enveloppe n°2 bleue CTM à compléter par l'agent de son nom, prénom et signature

KIT CAP vote à l'urne

(CAP AAE, ITPE, SACDD, TSDD, AAAE)

- 1- Notice vote CAP
- 2- Profession de foi des OS candidates
- 3- Bulletins de vote CAP des OS candidates avec liseré jaune et logo
- 4- Enveloppe n°1 jaune
- 5- Enveloppe n°2 jaune CAP avec intitulé CAP imprimé à compléter par l'agent de son nom, prénom et signature

KIT CTAC

- 1- Notice vote CTAC
- 2- Profession de foi des OS candidates
- 3- Bulletins de vote CTAC des OS candidates avec logo
- 4- Enveloppe n°1 blanche
- 5- Enveloppe n°2 blanche CTAC à compléter par l'agent de son nom, prénom et signature

KIT CAPL d'AC des AAAE

- 1- Notice vote CAPL d'AC des AAAE
- 2- Profession de foi des OS candidates
- 3- Bulletins de vote CAPL des OS candidates avec liseré gris et logo
- 4- Enveloppe n°1 grise
- 5- Enveloppe n°2 grise CAPL d'AC des AAAE à compléter par l'agent de son nom, prénom et signature

Le prestataire adressera aux SCN et STC en plus du nombre de kits identifiés pour chaque agent un lot d'enveloppes n° 2 de couleur verte sur lequel le nom du BVS devra être tamponné ou étiqueté par le service. Elles viendront compléter les kits BVS pour les agents désirant voter par correspondance.

Ces 4 kits seront laissés ouverts afin de permettre aux BVS de les compléter :

- d'une notice sur le vote à l'urne ou par correspondance
- d'une enveloppe T avec l'adresse du BVS pour les agents désirant voter par correspondance

Il revient aux SCN et STC :

- de constituer le Kit de leur CTS.
- de rassembler l'ensemble du matériel de vote adressé à chaque agent à partir des différents kits
- d'adresser le matériel aux agents

L'envoi de ces kits sera en outre complété par l'envoi d'un stock de kits supplémentaire dans lequel les services pourront puiser au besoin afin de pourvoir en matériel de vote des agents non identifiés ou dont le matériel se serait perdu.

Les kits relatifs aux CAP et CCP pour lesquelles le vote se fait uniquement par correspondance seront adressés par le prestataire directement aux agents à leur adresse administrative (ou personnelle). Ils comporteront pour chaque scrutin, au-delà des éléments mentionnés ci-dessus, une enveloppe « T » qui comportera l'adresse du BVC (SG/DRH/RS).

ANNEXE 1 : Cartographie des bureaux de vote pour le renouvellement du CTAC et des comités techniques spéciaux

1) Comité technique d'Administration centrale

	BVC	BVS
Secrétariat général/Direction des ressources humaines/Coordination des ressources humaines de l'administration centrale (SG/DRH/CRHAC) CRHAC 4, y compris : <i>Inspection générale des affaires maritimes (IGAM);</i> <i>Cabinets des ministres et ministres délégués;</i> <i>Bureau d'enquêtes accidents/mer (BEA/Mer);</i>	X	
Secrétariat général (SG); CRHAC 1; y compris <i>Centre interministériel de gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (CEIGIPEF) ;</i> <i>Délégation à l'action foncière et immobilière (DAFI) ;</i> <i>Institut de formation de l'environnement (IFORE) ;</i>		X
Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH);		X
Commissariat général au développement durable (CGDD);		X
Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC); y compris <i>Pôle national des certificats d'économie d'énergie ;</i>		X
Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM); y compris <i>Secrétariat général du tunnel sous la Manche (SGTM);</i> <i>Agence française pour l'information multimodale et la billettique (AFIMB) ;</i> <i>École nationale de la sécurité et de l'administration de la mer (ENSAM) ;</i> <i>Armement des phares et balises (APB);</i>		X
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) y compris : <i>la DIHAL</i>		X
Direction générale de la prévention des risques (DGPR) ; y compris : <i>Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévention des inondations (SCHAPI) ;</i> <i>Service technique de l'énergie électrique et des grands barrages et de l'hydraulique (STEEGB) ;</i>		X
Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)		X
École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE); un bureau de vote par école		X
Centre d'études des tunnels (CETU);		X
Centre national des ponts de secours (CNPS);		X
Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG);		X
Centre de prestations et d'ingénierie informatiques (CP2I) ;		X
Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD); y compris : <i>Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEATT);</i>		X
Bureau d'enquête et d'analyse pour la sécurité de l'aviation civile (BEA Air)		X

2) Comités techniques spéciaux

	BVC
Secrétariat général (SG); y compris : <i>Centre interministériel de gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (CEIGIPEF) ;</i> <i>Délégation à l'action foncière et immobilière (DAFI) ;</i> <i>Institut de formation de l'environnement (IFORE) ;</i>	x
Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH);	x
Commissariat général au développement durable (CGDD);	x
Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) ; y compris : <i>Pôle national des certificats d'économie d'énergie ;</i>	x
Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) ; y compris : <i>Secrétariat général du tunnel sous la Manche (SGTM);</i> <i>Agence française pour l'information multimodale et la billetterie (AFIMB) ;</i> <i>École nationale de la sécurité et de l'administration de la mer (ENSAM) ;</i> <i>Armement des phares et balises (APB);</i>	x
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN);	x
Direction générale de la prévention des risques (DGPR); y compris : <i>Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévention des inondations (SCHAPI) ;</i> <i>Service technique de l'énergie électrique et des grands barrages et de l'hydraulique (STEEGB) ;</i>	x
Commissariat général à l'égalité de territoires (CGET)	x
École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE) ; un bureau dans chaque école (un BVC et un BVS)	x
Centre d'études des tunnels (CETU);	x
Centre national des ponts de secours (CNPS);	x
Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG);	x
Centre de prestations et d'ingénierie informatiques (CP2I) ;	x
Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD); y compris <i>Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEATT);</i>	x
Bureau d'enquête et d'analyse pour la sécurité de l'aviation civile (BEASAC)	x

ANNEXE 2 : services BVC et services responsables de la confection et de l'acheminement du matériel de vote par scrutin

Scrutins	Services BVC	Confection du matériel de vote	Remise du matériel de vote aux agents
CTAC	SG/DRH/RS	SG/DRH/RS	DAC et SCN-STC
CTS du SG	SG/DRH/CRHAC1	SG/DRH/RS	SG/DRH/CRHAC1 (1)
CTS du CGEDD	CGEDD	SG/DRH/RS	CGEDD
CTS de la DGALN	DGALN	SG/DRH/RS	DGALN
CTS de la DGITM	DGITM	SG/DRH/RS	DGITM
CTS du CGDD	CGED	SG/DRH/RS	CGED
CTS de la DGEC	DGEC	SG/DRH/RS	DGEC
CTS de la DGPR	DGPR	SG/DRH/RS	DGPR
CTS du CGET	CGET	SG/DRH/RS	CGET
CTS du CMVRH	CMVRH	CMVRH	CMVRH
CTS du CPII	CPII	SG/DRH/RS	CPII
CTS du BEA Air	BEA Air	BEA Air	BEA Air
CTS de l'ENTE	ENTE	ENTE	ENTE
CTS du STRMTG	STRMTG	STRMTG	STRMTG
CTS du CETU	CETU	CETU	CETU
CTS du CNPS	CNPS	CNPS	CNPS
CAP d'administration centrale des Adjoints administratifs des administrations de l'État	SG/DRH/CRHAC	SG/DRH/RS	DAC et SCN-STC
CCPL du CGET	CGET	SG/DRH/RS	CGET

(1) sauf Bureau des pensions à Draguignan, DICOM, SDSIE, cabinets ministériels, SDIE à Orléans : envoi du matériel de vote directement par SG/DRH/RS